

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 131/6° L du 2 décembre 1964 portant autorisations de virements de crédits du budget “du Service local, exercice 1964

n° 131/6° L

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 décembre 1964

Numéro JO
n° 12 du 01/01/1965

Date du numéro
1 janvier 1965

VISAS

La Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'arrêté n° 59 du 10 janvier 1964 rendant exécutoire la délibération n° 22/6e L, du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale, portant adoption du budget du Service local pour l'exercice 1964 : Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 novembre 1964

A adopté dans sa séance du 2 décembre 1964 : Sont autorisés au budget du Service local pour l'exercice 1964, les virements de crédits de chapitres à chapitres ci-après :

TEXTE INTÉGRAL

des chapitres : 6, art: 7. — Services météorologiques « Matériel » 50:000 6, art. 3, § 1. — Ministère des TP. subd. « Etudes » 1.500.000 1.550.000 aux chapitres : 7,

art. 8

Services météorologiques « Personnel ».. 50.000 28, art. 4, § 2. — Gros matériel, < Branchement Eau » 1.500.000 Total 1.550.000

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, HASSAN MOHAMED MOYALE. Le Secrétaire dé la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale, IBRAHIM AHMED BOURALE.